ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE

Nom : Rousseau

Prénoms : Benjamin Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 420

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 9 Novembre 1887, à Béhuard, canton de St Georges-sur-Loire, département de Maine-et-Loire, résidant à Chacé, canton de Saumur-Sud, département de Maine-et-Loire, profession d

fils de feu Benjamin et de feue Duveau Aline, domiciliés à , canton d , département d

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux , sourcils ,
yeux , front ,
nez , bouche ,
menton visage .
Taille : m. cent. Taille rectifiée : m. cent.
Marques particulières :

Degré d'instruction générale :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 3e partie de la liste en 1909.
Classé dans la e partie de la liste en 19 .

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 154 de la liste cantonale de Saumur-Sud. A été l'objet d'une double inscription : Dans le canton des Trois-Moutiers (Vienne) avec la classe 1907, et dans le canton de Saumur-Sud ~~comme avec la classe 1908~~ comme omis de la classe 1907. L'inscription dans le canton de Saumur-Sud est annulée (Dépêche Mlle du 11 Décembre 1909. (1re Direction - 3e Bureau) N° 13854 2/1.)

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS au CONTRÔLE spécial.	NUMÉROS MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.		
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D DOMICILE. R RÉSIDENCE.

CAMPAGNES.	BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve ... 1re dans l , du au
2e dans l , du au
Supplémentaire dans l , du au

Armée territoriale. 1re dans l , du au
Supplémentaire dans l , du au

Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du au
Du au

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Maine-et-Loire - Date d'édition : 09/11/2022